

REÇU A LA PRÉFECTURE
22 MAI 2006

N° CP 4e/43-06
Séance du 19 MAI 2006

**SOLIDARITE ASIE
AVENANT N° 1**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 et de la Commission Permanente du Conseil Général du 9 septembre 2005,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le président du Conseil Général à signer l'avenant N°1 à la Convention conclue en 2005 entre le Conseil Général du Haut-Rhin, l'Association des Maires du Haut-Rhin et l'association Aide et Action, constatant le montant définitif de l'intervention financière en faveur de l'opération Solidarité avec l'Asie s'élevant à 205 425 €.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 22 MAI 2006
Publication 30 MAI 2006
Pour le Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER